



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 28 octobre 2015 — N° 120

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Carrière (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'organisme Option Femmes Emploi.

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Maison Richelieu Hébergement Jeunesse inc.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire de l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Groupe Scout Purification de Repentigny, district Montréal métropolitain, inc.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Charles-Garnier, n° 10489.

28 octobre 2015

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le travail des responsables du projet Écoterritoire habité de La Matapédia.

Mme David (Outremont) fait une déclaration afin de souligner le succès du Tour du Mont-Royal Brébeuf.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Madeleine Blais, lauréate du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de féliciter M. Gilles Huot pour son engagement bénévole.

À 9 h 50, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Thériault, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 63 Loi concernant la vérification de l'identité des personnes
incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 63.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 212 Loi concernant la Ville de Saguenay

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1652-20151028)

M. Simard (Dubuc) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 212 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 1^{er} et 6 octobre 2015 par M. Matte (Portneuf) concernant l'utilisation de toilettes sans eau.
(Dépôt n° 1653-20151028)

Dépôts de rapports de commissions

M. Reid (Orford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 30 septembre et les 1^{er}, 2, 6, 20, 21 et 22 octobre 2015, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document de consultation intitulé *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*. La Commission s'est également réunie en séance de travail le 27 octobre 2015 relativement à ce mandat.

(Dépôt n° 1654-20151028)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Martel (Nicolet-Bécancour) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 51 citoyens et citoyennes de la municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, concernant l'opposition à la fusion de Sainte-Anne-du-Sault et de Daveluyville.

(Dépôt n° 1655-20151028)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

28 octobre 2015

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 15 mai 2015, adressée au capitaine Jean-Pierre Pelletier, directeur des postes de la Sûreté du Québec de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, par Mme Édith Cloutier, directrice générale du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, concernant le processus d'enquête en lien avec les allégations d'abus sur des femmes autochtones par des policiers de la Sûreté du Québec à Val-d'Or.

(Dépôt n° 1656-20151028)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Bonnardel (Granby) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa vive inquiétude face à la décision des autorités de la République dominicaine de dénaturiser un nombre massif de personnes, principalement d'origine haïtienne, et de vouloir procéder à des expulsions pouvant laisser craindre un drame humanitaire;

QUE l'Assemblée nationale joigne sa voix à celle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à celle du maire de Montréal qui ont publiquement dénoncé cette décision;

QUE l'Assemblée nationale demande à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie de porter la cause auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires envers les autorités de la République dominicaine;

Enfin, qu'elle exprime sa pleine et entière solidarité avec les personnes qui subissent les effets de cette politique, ainsi qu'avec la communauté haïtienne du Québec, profondément inquiète de la situation en République dominicaine.

28 octobre 2015

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **139** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme D'Amours (Mirabel), conjointement avec M. Villeneuve (Berthier), présente une motion concernant le futur pôle logistique promis par le gouvernement du Québec dans la région de Vaudreuil-Soulanges; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, conjointement avec M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, et M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 50^e anniversaire de la présence institutionnelle du Québec en Italie, présence qui a permis de tisser et d'entretenir des liens fructueux et étroits avec ce pays qui figure parmi les plus importantes économies de l'Europe, et qu'elle rende hommage aux acteurs qui ont contribué au développement de cette relation d'amitié;

QU'elle souligne la richesse des partenariats créés au cours des 50 dernières années, tant sur les plans institutionnel, académique, culturel, économique que scientifique;

QU'elle réaffirme sa volonté de les poursuivre dans la voie tracée par nos prédécesseurs et de développer de nouvelles collaborations;

28 octobre 2015

QU'alors que se conclut le dernier chapitre menant à la mise en œuvre historique de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, que les membres de l'Assemblée nationale du Québec réitèrent l'importance qu'ils accordent aux relations avec ce pays, membre fondateur de l'Union européenne, qui est au cœur de la nouvelle dynamique européenne qui se dessine.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.

28 octobre 2015

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la Commission.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 27, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bonnardel (Granby) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le versement d'allocations de transition aux députés qui choisissent de quitter leurs fonctions en cours de mandat contribue grandement au cynisme de la population envers la classe politique;

QU'elle reconnaisse que cet enjeu peut être réglé indépendamment des autres enjeux touchant les conditions de travail des députés et presse le gouvernement d'abolir dès maintenant les allocations de transition;

28 octobre 2015

QUE tous les députés actuels de la 41^e législature s'engagent à renoncer à leur allocation de transition s'ils quittent durant le présent mandat sans que leur démission ne soit attribuable à des raisons de santé.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 30 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Fournier, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, propose :

QUE la motion du député de Granby soit amendée de la manière suivante :

Aux 6^e et 7^e lignes, remplacer les mots « cet enjeu peut être réglé indépendamment des autres enjeux touchant les » par les mots « la solution à cet enjeu pourrait entrer en vigueur plus rapidement que l'ensemble des autres »;

À la 13^e ligne, après le mot « santé », ajouter les mots « ou familiales sérieuses justifiées auprès du Commissaire à l'éthique et à la déontologie. ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le versement d'allocations de transition aux députés qui choisissent de quitter leurs fonctions en cours de mandat contribue grandement au cynisme de la population envers la classe politique;

28 octobre 2015

QU'elle reconnaisse que la solution à cet enjeu pourrait entrer en vigueur plus rapidement que l'ensemble des autres conditions de travail des députés et presse le gouvernement d'abolir dès maintenant les allocations de transition;

QUE tous les députés actuels de la 41^e législature s'engagent à renoncer à leur allocation de transition s'ils quittent durant le présent mandat sans que leur démission ne soit attribuable à des raisons de santé ou familiales sérieuses justifiées auprès du Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bonnardel (Granby) refuse la proposition d'amendement de M. Fournier, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Drainville, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE la motion du député de Granby soit amendée de la manière suivante :

À la fin du troisième paragraphe, ajouter les mots « ou familiales ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le versement d'allocations de transition aux députés qui choisissent de quitter leurs fonctions en cours de mandat contribue grandement au cynisme de la population envers la classe politique;

QU'elle reconnaisse que cet enjeu peut être réglé indépendamment des autres enjeux touchant les conditions de travail des députés et presse le gouvernement d'abolir dès maintenant les allocations de transition;

28 octobre 2015

QUE tous les députés actuels de la 41^e législature s'engagent à renoncer à leur allocation de transition s'ils quittent durant le présent mandat sans que leur démission ne soit attribuable à des raisons de santé ou familiales.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bonnardel (Granby) accepte la proposition d'amendement de M. Drainville, leader de l'opposition officielle.

Le débat terminé, la motion d'amendement de M. Drainville, leader de l'opposition officielle, est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **140** en annexe)

Pour : **41** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Bonnardel (Granby); un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **141** en annexe)

Pour : **40** Contre : **61** Abstention : **0**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 29 octobre 2015, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

28 octobre 2015

À 17 h 18, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 29 octobre 2015, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

28 octobre 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Bonnardel (Granby) et Mme David (Gouin) :

(Vote n° 139)

POUR - 110

Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lisée (PQ)	(Montarville)
Bergeron (PQ)	(Sherbrooke)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	(Pontiac)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (PLQ)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	Moreau (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Denis (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Huot (PLQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (CAQ)
Charlebois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Brome-Missisquoi)	Thériault (PLQ)
Cloutier (PQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
Coiteux (PLQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Couillard (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Péladeau (PQ)	Tremblay (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lamarre (PQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
D'Amour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Daoust (PLQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
David (IND)	Leclair (PQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
(Gouin)	Legault (CAQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)	
(Outremont)	Leitão (PLQ)	Rochon (PQ)	
de Santis (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rotiroti (PLQ)	

28 octobre 2015

Sur la motion d'amendement de M. Drainville, leader de l'opposition officielle :

(Vote n° 140)

POUR - 41

Bergeron (PQ)	Hivon (PQ)	Marceau (PQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (PQ)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Péladeau (PQ)	Spénard (CAQ)
Charette (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Cloutier (PQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	Rochon (PQ)	Turcotte (PQ)
(Gouin)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)	
Gaudreault (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)	
(Jonquière)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)	

CONTRE - 60

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	(Outremont)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	Drolet (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Morin (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Paradis (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Girard (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Tremblay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hamad (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallièrès (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

28 octobre 2015

Sur la motion de M. Bonnardel (Granby) :

(Vote n° 141)

POUR - 40

Bergeron (PQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (PQ)	Soucy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Laframboise (CAQ)	Péladeau (PQ)	Spénard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Picard (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Caire (CAQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Therrien (PQ)
Charette (CAQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
Cloutier (PQ)	Legault (CAQ)	Rochon (PQ)	Turcotte (PQ)
D'Amours (CAQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)	
Gaudreault (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)	
(Jonquière)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)	
Hivon (PQ)	Marceau (PQ)	Samson (CAQ)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)	

CONTRE - 61

Arcand (PLQ)	David (IND)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)
Auger (PLQ)	(Gouin)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bernier (PLQ)	(Outremont)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Birnbaum (PLQ)	Drolet (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Sherbrooke)	Morin (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Giguère (PLQ)	Paradis (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Girard (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Tremblay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Habel (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Hamad (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Huot (PLQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)